

**COMMUNE DE RANS**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 05 Juin 2024**

Étaient présents :

Ariane BRUGNOT  
Fabien CHARLES  
Jocelyne LOUIS,  
Nadia MARQUEZ,  
Jean-Louis MORLIER,  
Florent POULENARD,  
Fabienne ROUGEOT  
Brigitte SAVIN,  
Raphaël TEMPESTA,  
Amandine THUREL,

Absent(s) excusé(s) :

Susana BARATA donne procuration à Brigitte SAVIN,  
Eric PIGNY donne procuration à Raphael TEMPESTA,  
David SCHAEGIS donne procuration à Ariane BRUGNOT

Absent(s) non excusé(s)

Eric Chautemps

Secrétaire de séance : Madame Amandine THUREL



**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération prime inflation
- Délibération mode de vente bois d'œuvre et bois de chauffage
- Délibération convention SIDEC maintenance informatique
  
- Préparation élections du 9 juin
- Infos centre bourg
- Accueil du sous-préfet dans la matinée du mercredi 12 juin
  
- Infos différentes commissions
- Questions diverses.

Quorum 13 : Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20h05.

Amandine THUREL désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal (CM) valide à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du dernier Conseil Municipal.

**1) Le Conseil Municipal délibère :**

- Délibération mode de vente bois d'œuvre et bois de chauffage :

Le CM APPROUVE à l'unanimité la vente en bois de chauffage sous forme de contrat des parcelles 26 et 22.

Vote à 13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

➤ Délibération convention SIDEC maintenance informatique :

Le CM VALIDE à l'unanimité la signature d'une convention avec le SIDEC pour la gestion du système informatique, avec une mission d'assistance clef en main des outils informatiques (outils métiers, outils administratifs, Gestion Electronique des Documents, sécurité, animation) et

APPROUVE la convention de mise à disposition de services à conclure avec le SIDEC pour les services d'accompagnement aux usages du numérique.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents à la mise en œuvre de cette décision.

Vote à 13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

➤ Délibération prime inflation

Le CM APPROUVE à l'unanimité le versement d'une prime à l'inflation pour chacun des employés communaux :

Aurélien Bardey 640€

Christelle Devillard 365€

Maryline Bourquin 91€

Vote à 13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.



**2) Le Conseil Municipal décide :**

- De nommer Nadia Marquez « élu référent local de santé » pour Rans au sein du Pays Dolois,
- D'inviter le sous-préfet de Dole pour lui faire part de nos différents projets et soucis, notamment avec le PLUI, l'absence de subvention DETR pour le clocher, le centre Bourg,
- De l'organisation du bureau de vote pour les élections du 9 juin,
- De convertir certaines zones du cimetière en zones pelouses afin de moins désherber car cela est chronophage pour l'employé communal,
- De faire faire des devis pour le crépi de la faïencerie.

**3) Le maire informe le CM :**

➤ A propos du centre bourg

La Fabrik vient en visite le 17 juin et prépare une nouvelle proposition s'approchant de l'enveloppe budgétaire prévue à la réhabilitation. Les 3 premières esquisses n'ayant pas été retenues en raison du doublement des tarifs.

➤ A propos de la Forêt :

Retour sur les 20 ans du plan d'aménagement :

La forêt a rapporté plus que prévu, tout en préservant les bois car 18% de volume

mobilisé en moins que les prévisions.

L'ONF préconise de réaliser des chemins empierrés, notamment pour faciliter l'accès aux débardeurs de bois.

➤ A propos du bulletin communal :

Il sortira plus tard en juillet en raison des congés du maire ; le maire demande aux conseillers de préparer leurs articles.

➤ A propos de la création d'une zone de pique-nique en forêt :

Le maire doit revoir la COMCOM car c'est elle qui a la compétence du développement du tourisme. Il espère que ce projet sera mené par les 2 collectivités, commune et comcom.

**4) Les Commissions Communales informent :**

Pas d'infos supplémentaires.

**5) Questions diverses :**

Restent-ils des composteurs ?

Réponse : oui 2 disponibles.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Signatures :

Le Maire,  
Jean-Louis MORLIER.

La secrétaire de séance,  
Amandine THUREL.